

1. VENDÔME
  2. Vente partielle de la marque Vendôme à Vuitton pour 10.000 € : l'opposition réagit
- 

# Vente partielle de la marque Vendôme à Vuitton pour 10.000 € : l'opposition réagit

Publié le 06/02/2021 à 06:25 | Mis à jour le 06/02/2021 à 06:25



L'enseigne Vuitton, installée bâtiment Régence et prochainement également route du Mans, va acquérir la marque Vendôme pour les articles de joaillerie notamment.

© Photo NR

## **La Ville va vendre partiellement la marque Vendôme à Vuitton pour 10.000 euros. Le prix et les termes du contrat font réagir l'opposition.**

Le 12 juillet 2018, peu après l'annonce de l'implantation future d'un atelier Vuitton à Vendôme, le conseil municipal avait vendu la marque « Vendôme » (1) à l'enseigne de luxe pour les produits tels que le cuir et imitation du cuir, les valises ou encore les sacs à main. Le tout pour 10.000 €. « *Même pas le prix d'une malle Vuitton* », avait souligné l'un des conseillers d'opposition de l'époque, Frédéric Diard. Ce jeudi en conseil municipal, pour le même prix, l'équipe municipale proposait aux élus d'autoriser la Ville à vendre la marque Vendôme à Vuitton, cette fois-ci pour les produits de joaillerie, porte-clefs, horlogerie, bracelets, figurines ou encore monnaie. Les élus d'opposition ont là aussi réagi.

### **« 10.000 euros, c'est 6 secondes des gains de Bernard**

**Arnault en 2020 »** « *C'est encore l'heure des étrennes, Vuitton a pensé aux Vendômois !* », a ironisé Patrick Callu (PC), de la liste « Partageons Demain ». Florent Grospar (EELV), de la liste « Vendômois Naturellement », a enchaîné en comparant le prix de cette cession à ce qu'a gagné Bernard Arnault, P-DG de LVMH (société mère de Vuitton) en 2020. « *De mars à décembre, alors qu'un million de Français seraient tombés dans la pauvreté [...]. Selon Oxfam (2), la fortune de Bernard Arnaud a bondi de 44 milliards d'euros ! [...] 10.000 €, c'est six secondes de ce qu'a gagné Bernard Arnault en 2020. [...] Nous avons une liste de 20 citoyens, habitants Vendômois prêts à payer collectivement 10.500 € pour acheter le nom de notre ville et ainsi le protéger* », a-t-il poursuivi. « *Il ne s'agit pas d'une vente aux enchères* », lui a répondu le maire Laurent Brillard (UDI), avant de poursuivre : « *Je veux bien que tu profites de cette cession pour faire une tribune contre le capitalisme, mais on ne va pas proposer (à la société Vuitton) de lui vendre la marque Vendôme pour un milliard.* » Le premier magistrat de Vendôme a ensuite rappelé ce qu'apporte l'enseigne de luxe localement. « *C'est un bâtiment (le bâtiment Régence) qui a repris vie et ce sont des emplois (500 avec le second atelier en construction).* »

### **« On ne brade pas, on poursuit une stratégie », selon Pascal**

**Brindeau** Pascal Brindeau, député UDI ex-maire et aujourd'hui conseiller municipal de la majorité, défend lui aussi cette cession, « *à partir du moment où nous avons de bonnes relations avec un investisseur qui veut donner une bonne image de la ville de Vendôme*, indique-t-il. *Vuitton, c'est le symbole de la réussite industrielle française. De nombreux Vendômois se sont dits fiers de la venue de Vuitton. On ne brade pas, on poursuit une stratégie.* »

Après ces réponses, Jean-Paul Tapia (Modem), de la 3e liste d'opposition « Place à Vendôme », a relancé le débat, rappelant qu'en 2018, la Ville avait vendu la marque Vendôme à la société Les Chais de Vendôme pour ce qui concerne les eaux minérales, bières et autres, « *à l'exception de l'ensemble des vins, pour protéger nos producteurs locaux* ». Et de poursuivre : « *Avec cette nouvelle cession, je*

*m'étonne qu'aucune disposition n'ait été prise pour protéger les professionnels locaux qui pourraient être impactés. L'office du tourisme peut, par exemple, proposer des porte-clés fantaisie... Or, ça me gênerait qu'on soit obligé de demander à Vuitton son accord pour utiliser le nom Vendôme. »*

Une intervention qui n'a pas eu d'incidence sur le contenu du texte, puisqu'au terme des débats, le principe de la cession a été adopté, moins deux oppositions (Sandrine Tricot et Florent Grospar), et deux abstentions (Christophe Chapuis et Marlène Gérard).

*(1) La Ville a, dès 2012, déposé auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi) le nom de Vendôme en vue de protéger celui-ci. Elle est ainsi titulaire d'une marque française Vendôme, sur diverses classes de produits et services. (2) Rapport d'Oxfam sur les inégalités paru le 25 janvier 2021.*

- **A LA UNE LOCAL**

- **VENDÔME**
- **ÉCONOMIE**



**Alexis COUTURIER**

Journaliste, rédaction de Vendôme

**SES DERNIERS ARTICLES**

- Faubourg Chartrain à Vendôme : le projet sera "co-construit"
- Vendômois : le syndicat de collecte des déchets ValDem, soumis à " l'effet ciseaux "
- Pierre Perret le 14 novembre à Vendôme